

Parc éolien de La Chapelle-Janson

Lettre d'information – Février 2021

Madame, Monsieur,

A la suite d'une première rencontre avec la mairie de La Chapelle-Janson au cours du printemps 2019, nous avons étudié l'intérêt du potentiel éolien identifié sur la commune.

A l'automne 2019, nous avons reçu un avis favorable du Conseil municipal pour poursuivre l'étude de faisabilité du projet. Cet accord a été renouvelé en septembre 2020 par le nouveau conseil.

Afin d'étudier la faisabilité technique du projet, différentes études doivent être menées. Certaines, notamment naturalistes (faune, flore) et paysagères, ont débuté récemment.

A l'issue de ces expertises, une étude d'impact sera rédigée et jointe aux autres pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposé en Préfecture pour instruction, avant mise en enquête publique et décision finale du Préfet.

Pour concevoir un projet éolien adapté aux enjeux de votre territoire, nous souhaitons vous associer régulièrement, élus, citoyens, associations, à cette phase de développement en échangeant avec vous sur les avancées des études. Ce ne sera qu'à la fin de cette phase d'étude et de concertation que le projet pourra être défini plus précisément.

Cette première lettre d'information est l'occasion de vous présenter le secteur d'études et les étapes de développement d'un projet éolien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez.

Bonne et agréable lecture

L'équipe Voltalia

L'éolien, pour quoi faire ?

L'énergie éolienne est un moyen compétitif de production d'électricité renouvelable et possède de nombreux atouts :

- Ressource inépuisable
- Production d'électricité sans émission de CO2
- Diversification du mix électrique
- Contribution à l'indépendance et à la transition énergétique
- 6 mois de production d'une éolienne compensent l'énergie nécessaire à sa fabrication
- Démantèlement total en fin d'exploitation

Un projet au cœur de la transition énergétique

La transition énergétique nécessite de s'orienter autant vers la sobriété que vers les énergies renouvelables.

Elle est un enjeu primordial face à la crise climatique, c'est pourquoi l'Etat a mis en place différents outils pour l'encadrer et l'encourager.

L'énergie éolienne répond aux objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie approuvée en avril 2020 (période 2019-2028) et la loi Energie Climat :

Atteindre 33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en **2030**

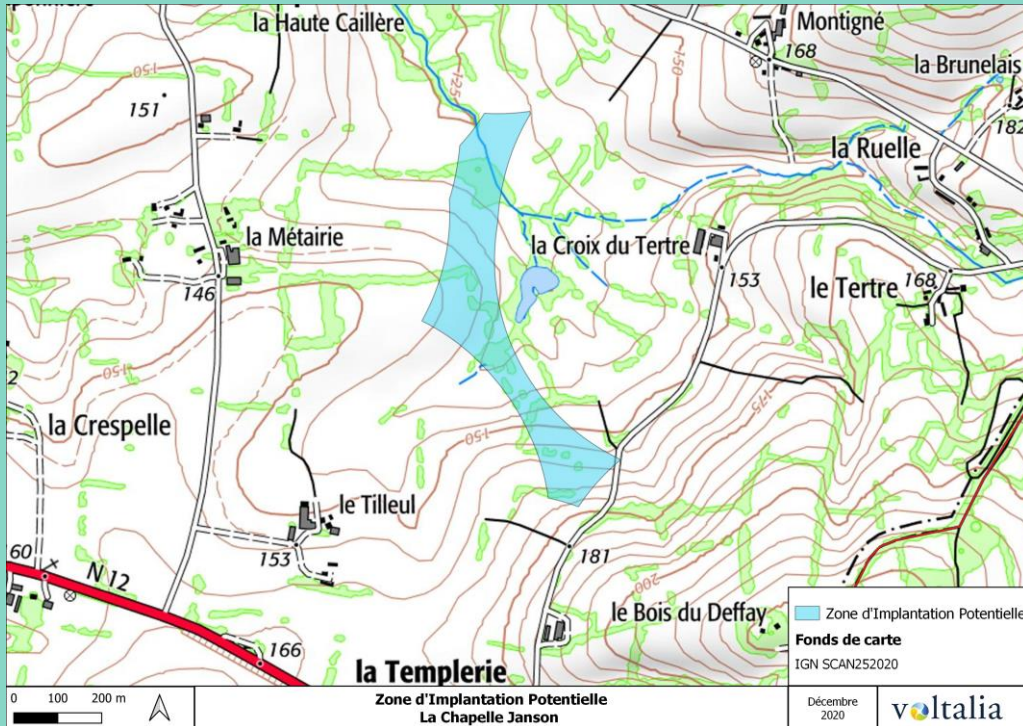
Doubler la puissance éolienne installée à l'horizon **2028**

La zone d'étude

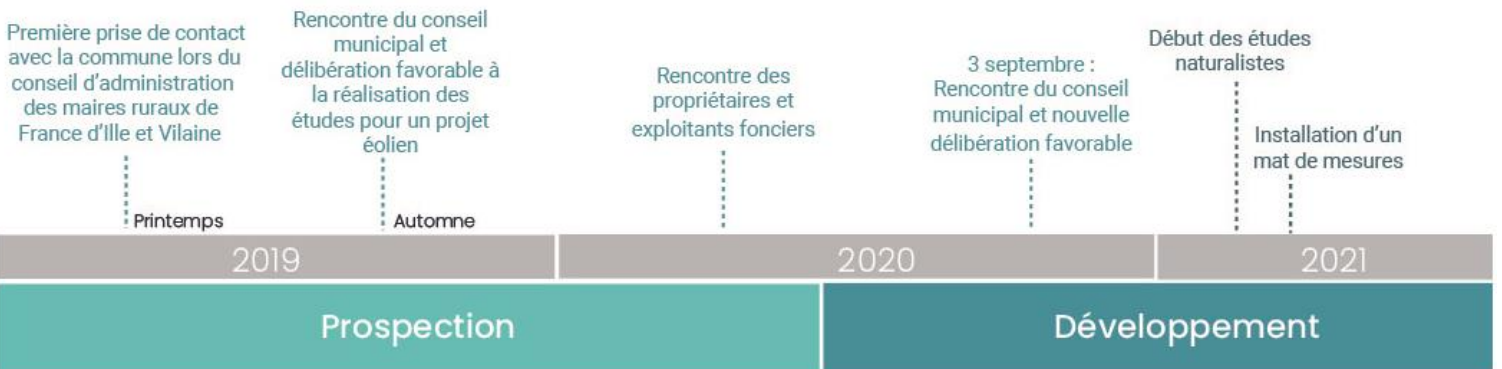
La zone d'implantation potentielle (ZIP) est définie en fonction de contraintes techniques et servitudes réglementaires telles que :

- Distance de 500 mètres aux habitations
- Zones de vols des aviations civiles et militaires
- Zones protégées au titre de la protection du patrimoine (UNESCO)
- Zones protégées au titre de la protection de l'environnement (Natura 2000)

Compte tenu de ces premiers éléments nécessitant d'être affinés par les diverses études, la ZIP pourrait potentiellement accueillir 3 éoliennes.



Le calendrier projet



Les études de développement

Etude paysagère, bureau d'étude Epure

- Périmètre d'étude défini en fonction des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points (bourg, monument, etc)
- Conception de différents scénarios d'implantation



Etude écologique, bureau d'étude Synergis Environnement

- Durant 1 cycle biologique complet (4 saisons)
- Sorties spécifiques dédiées à l'ornithologie et à la faune terrestre
- Prospections spécifiques aux chiroptères



Etude acoustique, bureau d'étude JLBi

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la ZIP
- Modélisation acoustique du projet éolien

Mât de mesures

- Durant 12 à 24 mois
- Analyse de la ressource en vent (vitesse moyenne, direction)
- Contribution à la définition de scénarios d'implantation
- Enregistrement de la présence de chauves-souris en altitude et suivi leur activité en continu



Vie des éoliennes et démantèlement

A la fin de l'exploitation du parc, le porteur de projet a l'obligation de démanteler les éoliennes en intégralité (structures et fondations) et de remettre en état le site.

Voltalia doit ainsi constituer des garanties financières nécessaires à ces opérations à hauteur de 50 000 € par éolienne de 2 MW ainsi que 10 000 € par MW supplémentaire. Ces garanties financières conditionnent l'autorisation du parc éolien et permettent de couvrir le coût net, c'est-à-dire la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne*.

Il est également à noter que 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée**.

** arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent*

*** Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission du CGEDD relative au recyclage des éoliennes, avril 2019*

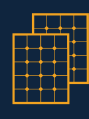


S'informer et exprimer son avis

Afin de construire un projet bénéficiant et s'adaptant au mieux au territoire proche et environnant de La Chapelle-Janson, nous mettrons en œuvre durant toute la vie du projet, des outils d'information et d'échanges qui vous seront destinés, sous diverses formes : lettres d'information, site internet, permanences ou ateliers participatifs.

Sous réserve de conditions sanitaires favorables, nous organiserons une permanence d'information dans les semaines à venir afin de vous permettre d'échanger avec nous sur ce potentiel éolien.

Voltalia, qui sommes-nous ?



SOLAIRE



EOLIEN



HYDRO



BIOMASSE



STOCKAGE

Acteur français présent dans une vingtaine de pays, et comptant plus de 220 salariés en France, Voltalia a une approche locale profondément ancrée dans son ADN. Cela se traduit à travers sa collaboration avec des prestataires et fournisseurs locaux, mais aussi et surtout en entretenant des relations de confiance à long-terme avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le développement de ses projets éoliens, solaires, hydroélectriques et biomasse.

Ainsi, Voltalia assure un suivi continu depuis l'identification des projets, leur construction, leur exploitation, jusqu'à leur démantèlement et prend à cœur le renforcement et la pérennité des liens avec les acteurs du territoire d'implantation.

www.voltalia.com

CONTACT :

VOLTALIA Direction Opérationnelle : 45 impasse de la Draille, Parc de la Duranne, 13100 Aix-en-Provence
Cheffe de projet basée à Nantes : Moïra Andreu – email : m.andreu@voltalia.com, Tél. : 07 61 37 07 08